

**Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains**

**Rapport financier
et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1997 et**

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 1998

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	vi
I. Rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997	1
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	3
Résumé	3
A. Introduction	4
B. Questions financières	6
C. Questions de gestion	9
D. Remerciements	12
Annexe : Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal terminée le 31 décembre 1997	13
III. Opinion des commissaires aux comptes	16
IV. Certification des états financiers	17
V. États financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1997	18
A. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	18
État I	
Fondation : état des recettes et des dépenses et évolution des réserves du solde des ressources pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997	18
Tableau 1.1. Fondation (fonds non réservés) : état des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : activités au titre du programme ..	19
Tableau 1.2 a) Fondation (contributions à des fins non spécifiées) : état des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : activités au titre des projets	19
Tableau 1.2 b) Fondation (contributions à des fins spécifiées) : état des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : activités au titre des projets	20
Tableau 1.3 Fondation : dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997	21
Tableau 1.4 Fondation : état récapitulatif des crédits ouverts et alloués/attribués, des dépenses et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : activités au titre du programme	22
État II	
Fondation : état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1997	23

Tableau 2.1 a)	Fondation : état des contributions annoncées versées et non versées, au 31 décembre 1997	24
Tableau 2.1 b)	Fondation : état des contributions à des fins spécifiées versées et non versées au 31 décembre 1997	27
Tableau 2.2	Année internationale du logement des sans-abri : état des contributions annoncées et non versées pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : Année internationale du logement des sans-abri	28
Tableau 2.3	Fondation : encaisse et dépôts bancaires en monnaies convertibles, au 31 décembre 1997	29
Tableau 2.4	Fondation : encaisse et dépôts bancaires en monnaies non convertibles, au 31 décembre 1997	29
Tableau 2.5	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : état récapitulatif tous fonds : état des flux de trésorerie pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997	30
État III	DANIDA : état des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord multilatéral de coopération DANIDA/CNUEH	32
Tableau 3.1	DANIDA : état des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord multilatéral de coopération DANIDA/CNUEH	33
Tableau 3.2	DANIDA : état des contributions annoncées mais non versées pour la première année de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord multilatéral de coopération DANIDA/CNUEH	34
Tableau 3.3	DANIDA : dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord multilatéral de coopération DANIDA/CNUEH	35
État IV	DANIDA : état de l'actif, du passif et du solde des fonds au 31 décembre 1997 : activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord multilatéral de coopération DANIDA/CNUEH	36
État V	Année internationale du logement des sans-abri : état des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : Année internationale du logement des sans-abri ..	37
État VI	Fondation et DANIDA/CNUEH : état consolidé de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1997 : Fondation et activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord multilatéral de coopération DANIDA/CNUEH	38
État VII	Gouvernement italien : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : activités au titre des projets financés par le Gouvernement italien	39

Tableau 7.1	Gouvernement italien : état des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : activités au titre des projets financés par le Gouvernement italien	39
Tableau 7.2	Gouvernement italien : dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : activités au titre des projets financés par le Gouvernement italien	40
État VIII	Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme : état des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : compte spécial pour les dépenses d'appui au programme	41
Tableau 8.1	Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme : état des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : compte spécial pour les dépenses d'appui au programme	42
État IX	Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme : état de l'actif, du passif et du solde des fonds au 31 décembre 1997 : compte spécial pour les dépenses d'appui au programme	43
B.	Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)	44
État X	Conférence Habitat II : état des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 ...	44
Tableau 10.1	Conférence Habitat II : Fonds d'affectation spécial I : état des contributions annoncées, versées et non versées, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : Fonds d'affectation spéciale I de la Conférence Habitat II (processus préparatoire)	45
Tableau 10.2	Conférence Habitat II : Fonds d'affectation spéciale II : état des contributions annoncées, versées et non versées, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : Fonds d'affectation spéciale II de la Conférence Habitat II (appui aux pays en développement)	46
Tableau 10.3	Conférence Habitat II : Fonds d'affectation spéciale I : état des crédits ouverts et des dépenses pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : Fonds d'affectation spéciale I de la Conférence Habitat II (processus préparatoire)	47
Tableau 10.4	Conférence Habitat II : Fonds d'affectation spéciale II : état des crédits ouverts et des dépenses pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : Fonds d'affectation spéciale II de la Conférence Habitat II (appui aux pays en développement)	47
État XI	Conférence Habitat II : état consolidé de l'actif, du passif et du solde des fonds au 31 décembre 1997	48
	Notes se rapportant aux états financiers	49

Lettres d'envoi

Le 22 avril 1998

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, modifié par la résolution 3192 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1973, et à la règle de gestion financière 311.4 de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport financier et les comptes de la Fondation ainsi que ceux qui se rapportent aux fonds d'affectation spéciale associés et autres comptes, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997, que j'approuve par la présente lettre.

Copie de ces états financiers est également transmise au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi
(Signé) Klaus Topfer

Le Président du Comité des commissaires
aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 15 juillet 1998

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, y compris ceux de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) pour l'exercice biennal 1996-1997 terminé le 31 décembre 1997, qui ont été présentés par le Directeur général. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et son opinion est jointe auxdits états.

Je vous adresse en outre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatifs aux comptes en question.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Vérificateur général des comptes de l'Inde,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Vijay Krishna Shunglu

Le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York



Chapitre premier

Rapport financier pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997

Introduction

1. Le Directeur exécutif a l'honneur de soumettre ci-après le rapport financier et les comptes de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, ainsi que ceux qui se rapportent aux fonds d'affectation spéciale associés et autres comptes, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997. Les comptes comprennent 11 états complétés par 19 tableaux et des notes. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables pour le système des Nations Unies. Les comptes ont été soumis au Comité des commissaires aux comptes en application de l'article 11.4 du Règlement financier de l'ONU.
2. Comme le prévoit l'article 2.1 du Règlement financier, l'exercice financier de l'organisation comprend deux années civiles consécutives, la première étant une année paire. Sur la recommandation du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, l'Assemblée générale, à sa vingt-neuvième session, a décidé qu'il n'était pas nécessaire que le Comité lui présente un rapport officiel de vérification des comptes portant sur la première année de l'exercice biennal. Elle a également décidé que si, au moment où il vérifie les opérations effectuées au cours de la première année, le Comité découvrait des situations qui devraient être portées à l'attention des États Membres, il les signalerait au Comité consultatif qui, le cas échéant, les porterait à l'attention de l'Assemblée. Le Comité des commissaires aux comptes a procédé à une vérification préliminaire de ces comptes et n'a pas signalé au Comité consultatif de situation qui mériterait d'être portée à l'attention des États Membres.
3. Aux fins de comparaisons, on a reproduit au besoin les chiffres de l'exercice biennal 1994-1995 dans les états financiers. Le présent rapport financier est aussi bref que possible, conformément aux directives de l'ONU. Chaque état est complété par des tableaux. Par ailleurs, les notes relatives aux comptes figurent non plus au début mais à la fin du rapport.
4. Les états financiers et les tableaux ainsi que les notes explicatives font partie intégrante du rapport financier.

Montant des crédits ouverts, des crédits alloués ou attribués, des dépenses et des engagements

5. La Commission des établissements humains, dans sa décision 16/29 du 7 mai 1997, a approuvé pour l'exercice biennal 1996-1997 un montant révisé de dépenses pour les activités des projets de la Fondation de 17 114 600 dollars et un budget révisé de 5 270 600 dollars pour les dépenses du programme et les dépenses d'appui au programme.
6. Le montant total des crédits ouverts, des crédits alloués ou attribués et des dépenses au titre du programme et des dépenses d'appui au programme s'établit comme suit (en dollars des États-Unis) :

	Crédits ouverts	Crédits alloués/ attribués	Dépenses ^a	Solde inutilisé des crédits ouverts	Solde non engagé des crédits alloués/ attribués
Dépenses relatives au programme et dépenses d'appui au programme	5 270 600	5 270 600	4 505 080	765 520	765 520

^a Fondation (tableau 1.1).

7. Les dépenses au titre des activités relevant du programme et des activités d'appui au programme (tableau 1.1) ont été engagées sur un crédit révisé de 5 270 600 dollars approuvé par le Directeur exécutif pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997, et sur un crédit révisé de 1 134 400 dollars pour le compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes (tableau 8.1), ventilés comme suit par programme (en dollars des États-Unis) :

Programme	1996-1997	1994-1995
Direction exécutive et gestion	298 635	541 028
Dépenses relatives au programme et dépenses d'appui au programme	4 206 445	5 384 310
Total (tableau 1.1)	4 505 080	5 925 338
Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (tableau 8.1)	1 133 629	647 640
Total	5 638 709	6 572 978

8. Les dépenses totales de la Fondation pendant l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 se répartissent comme suit :

	1996-1997	1994-1995
Dépenses relatives au programme et dépenses d'appui au programme (tableaux 1.1 et 8.1)	5 638 709	6 572 978
Dépenses au titre des projets (tableaux 1.2, 3.1 et 7.1)	18 612 546	17 136 523
Total	24 251 255	23 709 501

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les opérations du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) à son siège de Nairobi. Il a également vérifié les états financiers de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et ceux de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) pour la période allant du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1997.

Les principales conclusions du Comité sont les suivantes :

a) Les états financiers de la Fondation et d'Habitat II pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 sont de façon générale conformes aux normes comptables pour le système des Nations Unies, sauf en ce qui concerne les contributions en nature et la comptabilisation des contributions;

b) La part des contributions autres qu'à des fins spécifiées dans le total des contributions reçues pendant l'exercice biennal s'est trouvée ramenée de 92 % en 1990-1991 à 41 % en 1996-1997, de sorte que le Centre est moins libre de réaliser des projets et programmes qu'il a choisis lui-même;

c) Au 31 décembre 1997, le rapport entre l'actif à court terme et le passif à court terme s'établissait à 1,46, ce qui est en dessous du rapport recommandé de 2;

d) Des retards ont été constatés pour plus de la moitié des projets; les comptes n'avaient pas été clôturés pour 137 des 154 projets dont les opérations s'étaient terminées pendant l'exercice biennal;

e) L'Administration était parvenue à réduire le nombre des consultants et les dépenses à ce titre pendant l'exercice biennal.

Les principales recommandations du Comité sont les suivantes :

a) Le Centre devrait établir les états financiers conformément aux normes comptables pour le système des Nations Unies;

b) L'Administration devrait revoir la base de sa stratégie de collecte de fonds, en vue d'accroître le volume des contributions, en particulier les contributions autres qu'à des fins spécifiées;

c) L'Administration devrait analyser les raisons des retards importants subis par l'exécution des projets et prendre des mesures pour y remédier;

d) L'Administration devrait fixer un calendrier prévoyant la clôture des comptes des projets peu après la fin des opérations.

Les principales recommandations du Comité sont récapitulées dans le paragraphe 11 du présent rapport.

A. Introduction

1. Conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (Habitat II) pour la période allant du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1997. La vérification a été faite conformément à l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement, ainsi qu'aux normes de vérification usuelles adoptées par le Groupe mixte de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes de vérification exigent que le Comité planifie et exécute la vérification de manière à s'assurer autant qu'il est raisonnablement possible que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.
2. La vérification devait au premier chef permettre au Comité de juger si les dépenses enregistrées dans les états financiers pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1997 ont bien été engagées pour des objets approuvés par l'Assemblée générale; si les recettes et dépenses ont été convenablement classifiées et enregistrées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, et si les états financiers de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et d'Habitat II présentent fidèlement la situation financière au 31 décembre 1997. Les vérificateurs ont notamment analysé l'ensemble des mécanismes de gestion financière et contrôle interne et vérifié en détail un échantillon de documents comptables et autres justificatifs, dans la mesure où il l'a jugé nécessaire pour se former une opinion sur les états financiers.
3. La vérification a eu lieu au siège du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) à Nairobi.
4. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a effectué différentes analyses au titre de l'article 12.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, examinant notamment les contrôles financiers internes, la gestion des programmes et, de façon générale, l'administration et la gestion du Centre.
5. Les fonctions relatives à la gestion des ressources humaines et autres services liés au personnel, aux services communs de conférence, aux opérations de financement, aux services d'appui de caractère général, y compris les marchés et les achats, ainsi que les services d'information, ont été transférées à l'Office des Nations Unies à Nairobi avec effet au 1er janvier 1996.
6. Le Conseil a continué, conformément à sa pratique, de rendre compte à l'Administration des résultats de chaque opération de vérification en lui adressant des notes de gestion contenant des observations et recommandations détaillées. Cette pratique a contribué à maintenir un dialogue continu avec l'Administration sur les questions de vérification.
7. Les principales recommandations sont récapitulées au paragraphe 11. Les conclusions détaillées de la vérification figurent dans les paragraphes 12 à 55.
8. Le présent rapport traite de questions qui, de l'avis du Comité, devraient être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations du Comité sur toutes les questions analysées dans le présent rapport ont été communiquées à l'Administration. Celle-ci a confirmé les faits sur lesquels se fondent les observations et conclusions du Comité, et fourni des explications et réponses aux questions du Comité. Le rapport comporte deux parties consacrées, la première, aux aspects financiers et la seconde aux problèmes de gestion.

1. Recommandations antérieures auxquelles il n'a pas été donné entièrement suite

9. Conformément au paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, en date du 3 avril 1997, le Comité a indiqué séparément ci-après les recommandations dont l'application par l'Administration laisse à désirer. Les années données entre parenthèses (à partir de l'exercice biennal 1990-1991) sont celles où le Comité a fait les recommandations en question :

a) Il faut mettre en évidence les faiblesses de la coordination des projets et du contrôle de gestion afin d'améliorer l'exécution des projets (1990-1991, 1992-1993 et 1994-1995);

b) Il est indispensable que les états financiers soient établis de manière conforme aux normes comptables pour le système des Nations Unies (1992-1993 et 1994-1995).

Le Comité veut croire que l'Administration fera preuve de fermeté pour remédier à ces faiblesses.

10. Conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1993, le Comité a également examiné les mesures que l'Administration avait prises pour appliquer les recommandations qu'il avait formulées dans son rapport pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995. Ces mesures et les observations du Comité sont exposées en détail dans l'annexe au présent rapport.

2. Principales recommandations

11. Le Comité recommande à l'Administration :

a) D'établir les états financiers en se conformant aux normes comptables pour le système des Nations Unies (par. 16);

b) De réévaluer la nécessité d'ouvrir un compte de réserve de fonctionnement conformément aux instructions administratives (par. 20);

c) De revoir la base de sa stratégie de collecte de fonds, en vue d'accroître le volume des contributions, en particulier autres qu'à des fins spécifiées (par. 28);

d) D'analyser les raisons des retards importants subis par l'exécution des projets et prendre des mesures pour y remédier (par. 36);

e) D'établir un calendrier prévoyant la clôture des comptes des projets peu après la fin des opérations (par. 38);

f) De faire en sorte que toute la documentation soit conservée dans les dossiers des projets et d'inclure dans les états relatifs aux projets achevés tous les détails sur l'exécution du budget, permettant d'évaluer les résultats (par. 41);

g) De faire le nécessaire pour établir le coût effectif de la production des publications et les coûts connexes, afin de maîtriser ces coûts et de mieux fixer les prix (par. 49);

h) De conclure les marchés dans le respect de la transparence et conformément aux règles financières, et de veiller à obtenir les autorisations nécessaires avant l'adjudication (par. 53).

B. Questions financières

1. États financiers

Normes comptables pour le système des Nations Unies

12. Le Comité a analysé jusqu'à quel point les états financiers de la Fondation et d'Habitat II pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 étaient conformes aux normes comptables pour le système des Nations Unies. Cette analyse donne à penser que la présentation des états financiers est de façon générale conforme aux normes, sauf pour les contributions en nature et la comptabilisation des contributions, comme il est exposé ci-après.

Contributions en nature

13. Les contributions en nature reçues pour les préparatifs d'Habitat II dont la valeur était de l'avis de l'Administration de l'ordre de 17,1 millions de dollars, ne figuraient pas dans les états, ce qui est contraire aux normes comptables pour le système des Nations Unies. L'Office des Nations Unies à Nairobi a fait valoir que ces contributions ne figuraient pas dans les états parce qu'il n'était pas possible de quantifier exactement la valeur de chacune d'entre elles.

Comptabilisation des contributions

14. Les contributions annoncées pour les exercices futurs et non versées dont le montant s'établit à 868 958 dollars et qui n'étaient ni exigibles ni encaissées à la fin de l'exercice biennal, ont été inscrites à tort dans les comptes de la Fondation pour l'exercice biennal. Il en est résulté une surévaluation de même montant à la fois de l'actif et du passif. Le Comité estime que les contributions annoncées pour les exercices futurs et non versées, et qui ne sont ni exigibles ni encaissées, ne sont à inscrire ni à l'actif ni au passif de l'exercice financier en cours.

15. Conformément au paragraphe 35 des normes comptables pour le système des Nations Unies (A/48/530, annexe), les contributions volontaires destinées à financer des activités spécifiques ne sont comptabilisées comme recettes qu'au moment de leur encaissement. Le Comité a noté que, contrairement aux normes, le Centre avait comptabilisé 28 462 dollars de contributions pour des projets spéciaux, versées par deux États Membres, comme recettes dans les comptes de la Fondation, alors qu'il ne les avait pas encaissées.

16. **Le Comité recommande à l'Administration d'établir les états financiers en se conformant aux normes comptables pour le système des Nations Unies.**

Absence de répartition des revenus des placements

17. Les instructions administratives applicables à la tenue des comptes d'appui aux programmes précisent que les revenus des placements doivent être comptabilisés dans ces comptes. Le Comité a noté qu'un montant de 81 786 dollars comptabilisé comme revenu des placements de la Fondation n'apparaissait pas dans le compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes. Il considère que les revenus des placements doivent être répartis en fonction des soldes disponibles dans chaque fonds pour des placements selon l'état des mouvements de trésorerie.

18. **Le Comité recommande à l'Administration de veiller à faire respecter strictement les instructions administratives.**

Absence de réserve de fonctionnement

19. Les instructions administratives exigent qu'une réserve de fonctionnement correspondant à 20 % des prévisions de recettes annuelles au titre de l'appui aux programmes soit conservée dans un compte séparé afin de parer aux imprévus. Le Comité a noté qu'il aurait fallu, en conséquence, conserver quelque 165 000 dollars comme réserve de fonctionnement; or, aucune réserve n'a été constituée.

20. Le Comité recommande à l'Administration de réévaluer la nécessité de maintenir une réserve de fonctionnement, comme les instructions administratives le prévoient.

Surestimation des recettes provenant des contributions

21. Les recettes effectives en 1996-1997, qui s'établissaient à 14 750 000 millions dollars, n'ont représenté que 61,5 % des prévisions initiales (24 millions de dollars) et 79,5 % des prévisions révisées (18,6 millions de dollars). Le tableau 1 ci-après met en parallèle les recettes effectives et les recettes escomptées par la Fondation depuis 1990-1991 :

Tableau 1

Comparaison entre les recettes effectives et les prévisions de recettes en provenance des contributions

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal</i>	<i>Prévisions initiales</i>	<i>Recettes effectives</i>	<i>Recettes effectives en pourcentage des prévisions de recettes</i>
1990-1991	8,5	14,11	166
1992-1993	10,5	12,68	121
1994-1995	18,2	11,78	65
1996-1997	24,0	14,75	62

22. Le Comité a noté que les prévisions de recettes établies par l'Administration étaient passées de 8,5 millions de dollars en 1990-1991 à 24 millions en 1996-1997, alors que les recettes effectives s'étaient toujours établies entre 11 et 15 millions de dollars.

23. L'Administration a déclaré que, pour diverses raisons, les États Membres n'avaient pas versé les contributions volontaires escomptées et que la Fondation, consciente de la tendance à la baisse, avait réduit le montant des prévisions de recettes pour 1998-1999. Le Centre avait également décidé d'établir les prévisions de recettes pour l'exercice 2000-2001 sur une base plus réaliste.

24. Le Comité a également noté qu'une bonne partie des crédits ouverts et alloués n'avaient pas été dépensés : alors que la Fondation disposait d'un montant total de 21 120 000 dollars pour l'exercice biennal, elle avait dépensé au total 14 230 000 dollars. Les dépenses effectives pour les projets financés par des fonds autres qu'à des fins spécifiées s'établissaient à 41 % des crédits alloués. Le Comité a constaté que des économies importantes avaient été réalisées au titre de la sous-traitance et du matériel.

25. L'Administration a fait valoir que le problème tenait à une surestimation des recettes. Bien que les réserves de la Fondation soient épuisées, les crédits étaient alloués en fonction des ouvertures de crédits. L'Administration limitait toutefois les dépenses aux ressources disponibles en modulant les calendriers d'exécution, en différant ou en éliminant certaines activités financées par des fonds autres qu'à des fins spécifiées ou contrats de sous-traitance.

Encaissement des contributions annoncées

26. Le Comité a constaté que la part des contributions à des fins non spécifiées dans le total des contributions reçues pendant un exercice biennal n'avait cessé de diminuer, passant de 92 % (14 740 000 dollars) en 1990-1991 à 41 % (5 340 000 dollars) en 1996-1997, comme le montre le tableau 2 ci-après :

Tableau 2
Encaissement des contributions
(En millions de dollars des États-Unis)

Exercice biennal	Contributions annoncées à encaisser	Contributions encaissées			Contributions annoncées et non versées pour l'exercice en cours et les exercices précédents	Contributions à des fins non spécifiées en pourcentage du total encaissé
		À des fins non spécifiées	À des fins spécifiées	Total		
1990-1991	15,05	14,74	1,26	16,00	1,35	92
1992-1993	13,79	10,15	2,46	12,61	1,18	80
1994-1995	12,55	7,57	3,84	11,41	1,14	66
1996-1997	14,72	5,34	7,75	13,09	1,63	41

27. Le Comité considère que du fait de cette diminution, la Fondation a été moins libre de réaliser les projets et programmes de son choix. L'Administration a fait valoir que les causes de la baisse des encaissements de contributions annoncées par les États Membres échappaient au contrôle du Centre. Ce dernier s'efforçait constamment de réunir des fonds. L'Administration a également fait savoir que le Centre avait réussi à trouver un nouveau gouvernement donateur, qui avait versé 970 000 dollars au premier trimestre de 1998. Par ailleurs, certains versements déjà traités en 1997 apparaissaient dans les comptes de 1998 en raison de retards des virements bancaires. Des contributions à des fins non spécifiées d'un montant de 228 728 dollars avaient été reçues pour 1997 après la clôture des comptes de l'exercice biennal. L'Administration estimait que de nouveaux efforts devraient permettre de réduire substantiellement le montant des contributions annoncées et non versées.

28. Tout en prenant acte de ce qui précède, le Comité recommande à l'Administration de revoir la base de sa stratégie de collecte de fonds, en vue d'accroître le volume des contributions, en particulier autres qu'à des fins spécifiées.

Situation de trésorerie

29. Le Comité a noté que, pour tous les fonds de la Fondation, le ratio de liquidité, autrement dit le rapport entre l'actif à court terme (17,4 millions de dollars) et le passif à court terme (12 millions de dollars), s'établissait à 1,46, ce qui est en-dessous du rapport recommandé de 2. De plus, le ratio de liquidité relative, autrement dit le rapport entre les espèces et dépôts à terme (9,6 millions de dollars) et le passif à court terme (12 millions de dollars) était tombé de 0,98 au 31 décembre 1995 à 0,80 au 31 décembre 1997. L'Administration a fait valoir que la situation de trésorerie s'était nettement améliorée pendant le premier trimestre de 1998 et que le Centre était désormais en mesure d'honorer ses engagements contractuels. Elle a également déclaré qu'on avait déjà pris ces aspects en compte dans le processus budgétaire et la gestion de la trésorerie afin d'éviter que semblables problèmes ne ressurgissent à l'avenir.

30. Le Comité gardera la question à l'étude.

2. **Passation de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes**

31. L'Administration a informé le Comité qu'il n'y avait eu aucune passation par profits et pertes pendant l'exercice biennal.

3. **Versements à titre gracieux**

32. L'Administration a informé le Comité qu'aucun versement à titre gracieux n'avait été effectué pendant l'exercice biennal 1996-1997.

C. **Questions de gestion**

1. **Gestion du programme**

Manque de maîtrise des dépenses au titre des projets

33. Le Comité s'est inquiété de la maîtrise des dépenses au titre des projets. Par exemple, pour 10 projets, les dépenses ont atteint 71 760 dollars pendant l'exercice biennal alors même qu'aucun crédit n'était prévu pour ces projets dans le budget approuvé. Pour 21 autres projets, les dépenses pendant l'exercice biennal dépassaient de 944 181 dollars les crédits prévus dans le budget. Les dépassements dans le cas de certains projets allaient jusqu'à 418 %. Dans 11 cas, les prévisions étaient dépassées de plus de 10 000 dollars, soit plus de 5 % des crédits alloués. Dans deux cas, les dépenses étaient supérieures à 200 000 dollars, et dans quatre elles atteignaient plus du double des crédits alloués dans le budget.

34. L'Administration a reconnu qu'il y avait eu inflation des dépenses, mais a déclaré qu'un strict contrôle budgétaire avait été depuis institué afin de prévenir tout dépassement de crédits. Elle a également déclaré que le personnel chargé de la gestion du programme se trouvait souvent confronté à des problèmes dus à la présentation tardive de rapports récapitulatifs sur les dépenses du Bureau des Nations Unies à Nairobi.

Retards

35. Le Comité s'est également préoccupé des retards importants constatés dans l'exécution des projets. Sur 422 projets en cours ou terminés en avril 1998, 241 n'avaient pas respecté le calendrier d'exécution, avec des retards de plus d'un an pour 196 et de plus de cinq ans pour 15 d'entre eux. Le temps d'exécution de 130 projets avait doublé, voire quadruplé par rapport à la durée initialement prévue. Certes, des arguments étaient généralement invoqués à l'appui des demandes de révision du budget, mais les projets étaient apparemment prolongés de façon systématique sans qu'aucune justification ne soit donnée ou que les retards ne soient motivés par certaines activités ou résultats. L'Administration a accepté d'apporter des justificatifs au moment de la révision des projets en cas de report des dates d'achèvement. Elle a déclaré que les directeurs de programme avaient reçu pour instructions d'inspecter tous les projets relevant de leur responsabilité et de prendre les dispositions nécessaires.

36. Le Comité considère que de tels retards dans l'exécution des projets compromettent largement les objectifs. **Il recommande à l'Administration d'étudier les causes des retards importants pris par l'exécution des projets et de faire le nécessaire pour y remédier.**

Retard dans la clôture des comptes des projets

37. Le Comité a noté qu'il s'écoulait beaucoup de temps entre l'achèvement des opérations des projets et la clôture des comptes. Ainsi, pour 137 des 154 projets dont les opérations

ont pris fin pendant l'exercice biennal, la clôture des comptes a pris plus d'un an, et parfois trois ans ou plus (pour 61 d'entre eux). Le Comité considère qu'un tel décalage entre la fin des opérations et la clôture des comptes risque d'entraîner une imputation erronée des dépenses à des projets dont les opérations ont pris fin.

38. Le Comité recommande à l'Administration de fixer un calendrier prévoyant la clôture des comptes des projets peu après la fin des opérations.

Suivi et évaluation des projets

39. Le Comité a fait observer que, bien souvent, les dossiers des projets conservés au siège du Centre ne contenaient pas tous les documents voulus, par exemple les révisions de budget, les rapports d'activité et les rapports d'évaluation, ni, de façon générale, d'indications sur l'état d'avancement de diverses activités et prestations à différents moments. L'état des projets achevés au 31 décembre 1997 n'indiquait ni la date du début de chacun d'entre eux, ni la durée prévue, ni le budget total, ni la date de clôture des opérations, ni la date de clôture des comptes, ni les raisons du décalage entre ces deux dates. Le Comité considère que l'examen de chacun des projets et l'analyse de l'efficacité globale de leur exécution ne peuvent que se trouver compromis lorsque toutes les pièces relatives au projet considéré ne sont pas réunies au même endroit. Il recommande de conserver au siège du Centre tous les dossiers concernant les projets réalisés par les bureaux de terrain afin qu'il soit possible de les contrôler convenablement.

40. L'Administration a convenu d'améliorer les rapports de clôture des projets et déclaré que les directeurs de programmes avaient reçu pour instructions de demander à leur personnel de s'assurer que les dossiers contenaient bien tous les documents nécessaires. Elle a ajouté que le Chef de la Division de la coopération technique avait demandé aux bureaux régionaux de tenir les documents à la disposition du siège afin de faciliter un contrôle approprié.

41. Le Conseil recommande à l'Administration de faire conserver toute la documentation dans les dossiers des projets et développer les informations contenues dans les avis de clôture afin d'y inclure toutes les indications sur l'exécution des projets nécessaires pour l'évaluation des résultats.

2. Gestion des ressources humaines

Consultants

42. Pendant la vérification préliminaire des comptes du Centre, le Comité a constaté que le Centre avait recruté au total 202 consultants en 1996, pour un coût de 2 720 000 dollars. L'examen du Comité a fait apparaître un certain nombre de carences, y compris le recrutement de consultants au titre de contrats de louage de services et d'accords de prêts remboursables pour Habitat II, contraires aux règles et procédures, la fixation de taux de rémunération sans mise en concurrence, l'absence de transparence dans la procédure de recrutement, où l'anonymat des consultants et conseillers n'avait pas été respecté, l'absence d'informations sur la nature des prestations à fournir et le calendrier d'exécution dans les conditions de paiement, l'absence de liens entre le paiement et la fourniture des prestations, et des autorisations tardives (ou inexistantes) pour les prolongations. L'Administration a accepté les recommandations du Comité et entend remédier aux carences mises en évidence.

43. Le Comité a été heureux de constater que le nombre des consultants et les dépenses de recrutement correspondantes avaient fortement diminué en 1997, 119 consultants ayant été recrutés pour un total de 630 000 dollars. Le Comité a également noté qu'aucune rémunération n'avait dépassé les 20 000 dollars en 1997. Même si, à diverses reprises,

certain noms ne figuraient pas sur les fichiers de candidats et que les approbations avaient été obtenues après coup, le Comité a constaté une nette amélioration dans la gestion du recrutement des consultants.

44. La direction de l'Office des Nations Unies à Nairobi a déclaré qu'elle était en train de revoir les directives établies en juin 1997 pour le recrutement des consultants.

3. Publications

45. Le Comité a noté que pendant la majeure partie de l'exercice biennal 1996-1997, il n'y avait pas eu de Comité des publications au Centre. Créé en octobre 1997, le Comité des publications est chargé de faire au Directeur exécutif des recommandations sur les politiques et directives applicables à toutes les publications d'Habitat, imprimées ou sous forme électronique. Dans la mesure où, en avril 1998, il n'avait pas encore tenu sa première réunion, les politiques de l'organisation en matière de ventes de publications restaient donc à définir.

46. Le Comité a noté que, du fait de ce retard dans la mise en train des travaux du Comité des publications, la politique à suivre en matière de publications était restée floue. Ainsi, le Centre avait continué de distribuer des publications gratuitement alors que l'Administration envisageait d'abandonner cette pratique. Le Comité a noté que le Comité des publications devait examiner la question à sa première réunion, prévue pour mai-juin 1998.

47. Le Comité recommande à l'Administration d'arrêter rapidement la politique de l'organisation en matière de ventes de publications.

48. Le Comité a constaté que l'Administration ne conservait pas d'informations sur le coût de chaque publication. L'Administration a fait valoir que, dans bien des cas, le produit de la vente n'était pas censé couvrir le coût de la publication mais uniquement les frais de diffusion, d'entreposage et de manutention. Elle a cependant convenu que la création d'une base de données sur les publications du Centre permettrait de suivre non seulement les stocks, la diffusion et les destinataires, mais aussi les coûts de production des publications.

49. Le Comité recommande de faire le nécessaire pour savoir les coûts de production effectifs et les dépenses connexes, afin de mieux maîtriser les coûts et de fixer le prix des publications en connaissance de cause.

50. Le Comité a en outre noté qu'aucun inventaire physique des stocks n'avait été effectué au cours de l'exercice biennal. L'Administration a indiqué qu'elle mettrait en place une procédure d'inventaire.

4. Contrats

51. Le Comité a noté que, bien que le Centre comprenne une Division de l'information et de l'audiovisuel, trois contrats portant sur la couverture médiatique d'Habitat II avaient été attribués à une même société de relations publiques, pour des périodes allant respectivement du 15 juillet 1995 au 14 juillet 1996, du 11 avril au 15 mai 1996 et du 25 mai au 31 juillet 1996, les factures correspondantes s'élevant à 65 300 dollars, 20 000 dollars et 65 000 dollars. Dans aucun de ces cas il n'y avait eu d'appel d'offres. En outre, les deuxième et troisième contrats portaient sur des périodes couvertes par le premier. Le Comité a par ailleurs noté que les deux derniers contrats n'avaient été approuvés qu'après leur expiration. Le comité des marchés local avait été consulté pour le deuxième contrat, mais son avis n'avait pas été sollicité pour le troisième alors qu'il aurait dû l'être vu le montant cumulé des factures du fournisseur.

52. L'Administration a fait valoir que la société avait été choisie au vu de son expérience et de ses résultats dans le domaine des activités de promotion. En outre, comme elle s'était intégralement acquittée dès la mi-avril 1996 des tâches prévues dans le premier contrat, il n'y avait en fait pas eu de chevauchement. Enfin, le contrat n'avait pas été soumis au Comité mais avait été approuvé à titre exceptionnel.

53. **Le Comité recommande de passer les marchés dans la transparence, conformément au Règlement financier, et d'obtenir les approbations requises avant l'attribution des contrats.**

5. Question de l'an 2000

54. C'est le Bureau des Nations Unies à Nairobi qui gère les problèmes informatiques liés au passage à l'an 2000. Les observations du Comité sur la question figurent dans son rapport sur le Siège de l'Organisation des Nations Unies pour 1996-1997.

6. Cas de fraude et de fraude présumée

55. L'Administration a indiqué qu'aucun nouveau cas de fraude ou de fraude présumée n'avait été enregistré au cours de l'exercice biennal.

D. Remerciements

56. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif, ses collaborateurs et le personnel de leur aide et de leur collaboration.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
(Signé) Vijay Krishna Shunglu

Le Vérificateur général des comptes du Ghana
(Signé) Osei Tutu Prempeh

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(Signé) Sir John Bourn

Le 5 juillet 1998

Annexe

Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995^a

Recommandation 11 a)

1. Les sommes prélevées sur les ressources de la Fondation pour couvrir les dépenses d'Habitat II sont à rembourser sans délai.

Mesures prises par l'Administration

2. Toutes les sommes prélevées sur les ressources de la Fondation pour couvrir des dépenses d'Habitat II ont été remboursées, comme l'avaient recommandé les vérificateurs du Bureau des services de contrôle interne. Le Directeur exécutif n'a ménagé aucun effort pour combler le déficit de financement de la Conférence, mais les donateurs se sont montrés plus disposés à appuyer la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat qu'à financer Habitat II a posteriori.

Observations du Comité des commissaires aux comptes

3. Le Comité prend note des informations fournies par l'Administration.

Recommandation 11 b)

4. Comme prescrit par l'Assemblée générale, il y a lieu de constituer rapidement deux fonds d'affectation spéciale distincts pour le financement des dépenses de la Conférence et de procéder aux corrections voulues.

Mesures prises par l'Administration

5. Le Centre a transféré toutes les dépenses aux fonds d'affectation spéciale d'Habitat II, suivant la recommandation des vérificateurs internes et des commissaires aux comptes, et a mis à jour le tableau des contributions. Le secrétariat d'Habitat II a réparti entre deux comptes distincts les opérations financières déjà enregistrées pour l'exercice biennal 1994-1995. La recommandation a été appliquée en août 1996.

Observations du Comité des commissaires aux comptes

6. La recommandation a été appliquée.

Recommandation 11 c)

7. Il est indispensable qu'à l'avenir, les états financiers soient établis de manière conforme aux normes comptables pour le système des Nations Unies.

Mesures prises par l'Administration

8. Les états financiers de l'exercice 1996-1997 ont été établis conformément aux normes comptables pour le système des Nations Unies. La recommandation a été appliquée en mars 1998, à la clôture des comptes de l'exercice 1996-1997.

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 5H (A/51/5/Add.8), chap. II, par. 11.

Observations du Comité des commissaires aux comptes

9. Le Comité note que les états financiers ne sont toujours pas pleinement conformes aux normes comptables. Ses observations sur la question figurent dans le présent rapport.

Recommandation 11 d)

10. Pour améliorer la planification du programme et la conception des projets, il faut prévoir un examen critique au stade de l'évaluation préalable des projets. L'estimation du coût des intrants et la répartition des ressources entre les différentes composantes d'un projet doivent également être examinées de plus près à ce stade.

Mesures prises par l'Administration

11. Un Comité d'examen des projets a été créé en août 1996; il se réunit deux fois par mois et examine toutes les propositions de projet en vue d'améliorer la planification du programme et la conception des projets. La recommandation a été intégralement appliquée en août 1996.

Observations du Comité des commissaires aux comptes

12. Le Comité gardera la question à l'examen.

Recommandation 11 e)

13. Il est indispensable d'améliorer l'exécution des projets en mettant en évidence les faiblesses de la coordination et des contrôles de gestion et en veillant à prévoir des indicateurs de résultats dans les plans de travail. Il faut aussi s'assurer que l'assistance technique fournie dans le cadre des projets répond aux normes voulues et qu'elle est bien adaptée aux compétences du personnel national.

Mesures prises par l'Administration

14. Pour que les projets soient conçus de façon rationnelle et exécutés avec le maximum d'efficacité, on a, en février 1997, établi une liste de contrôle des tâches à accomplir. On a aussi défini des indicateurs de résultats qui sont, de même que la liste, utilisés par les directeurs de projet pour déterminer dans quelle mesure les objectifs à court terme ont été atteints. La recommandation a été intégralement appliquée en février 1997.

Observations du Comité des commissaires aux comptes

15. Le Comité gardera la question à l'examen.

Recommandation 11 f)

16. Il faut exiger des directeurs de projet qu'ils veillent à ce que les rapports finals soient achevés en temps voulu et comportent une explication des éventuels retards ou dépassements de budget. En outre, le Centre devrait prendre des mesures pour que l'évaluation des projets de coopération technique soit achevée dans les temps.

Mesures prises par l'Administration

17. Les directeurs de projet ont reçu pour instructions d'établir un rapport final pour chaque projet et de prendre l'initiative de proposer aux bailleurs de fonds une évaluation externe des grands projets. La recommandation a été appliquée en août 1996.

Observations du Comité des commissaires aux comptes

18. Le Comité gardera la question à l'examen.

Recommandation 11 g)

19. Les enseignements tirés de l'exécution des projets dans différents pays devraient être regroupés et diffusés.

Mesures prises par l'Administration

20. Une responsable de l'évaluation, recrutée en 1996, est chargée de coordonner toutes les activités d'évaluation du Centre. Elle a mis en place des équipes interdivisions qui évaluent, de l'intérieur, l'exécution des huit sous-programmes du programme de travail de 1996-1997. Cela a permis de tirer des enseignements en matière de recherche théorique et d'activités opérationnelles. En outre, le Centre a créé en juin 1998 pour Habitat II une base de données sur les pratiques optimales. Cette base, mise à jour périodiquement et accessible au public, contient des informations sur les enseignements tirés de l'exécution des projets.

Observations du Comité des commissaires aux comptes

21. Le Comité prend note des mesures prises.

Recommandation 11 h)

22. Il y a lieu d'améliorer la planification des marchés de manière à éviter les achats au coup par coup. Pour les articles fréquemment achetés, il faut passer des contrats-cadres en faisant plus largement appel à la concurrence.

Mesures prises par l'Administration

23. C'est le Bureau des Nations Unies à Nairobi qui se charge des contrats et des achats. À l'issue d'appels d'offres, des contrats-cadres ont été attribués pour les articles fréquemment achetés. Des plans annuels d'achat ont été établis pour les projets approuvés. La recommandation a été appliquée en mars 1997.

Observations du Comité des commissaires aux comptes

24. Le Comité prend note des mesures prises et relève que le Bureau des Nations Unies à Nairobi est responsable des achats et de l'attribution des contrats depuis le 1er janvier 1996.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers ci-après qui portent sur la période du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1997 et les notes qui s'y rapportent. Les états qui sont numérotés de I à IX ont trait à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et ceux qui sont numérotés X et XI concernent la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). C'est le Directeur général du Bureau des Nations Unies à Nairobi qui en est responsable. Nous avons pour mission d'exprimer une opinion à leur sujet sur la base de nos vérifications.

Nous avons procédé à l'audit conformément aux normes de vérification communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes exigent des vérificateurs qu'ils planifient et exécutent l'audit de manière à déterminer avec un degré de certitude suffisant que les états financiers ne contiennent pas d'erreurs matérielles. Un audit consiste à examiner par sondage, pour en vérifier l'exactitude, et selon que le Comité des commissaires aux comptes le juge nécessaire au vu des circonstances, les pièces justificatives présentées à l'appui des chiffres indiqués dans les états financiers et des autres renseignements y figurant. Il consiste aussi à évaluer les méthodes comptables suivies et les principales estimations faites par le Directeur général, ainsi que la présentation générale des états financiers. Les vérifications auxquelles nous avons procédé nous paraissent suffisantes pour étayer notre opinion.

Nous estimons que les états financiers donnent, à tous égards, une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 1997, et rendent bien compte des résultats des opérations financières et des mouvements de fonds de l'exercice, conformément aux principes comptables de l'organisation énoncés à la note 2 relative aux états financiers, qui ont été appliqués de la même manière que pour l'exercice précédent.

En outre, nous estimons que les opérations de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), que nous avons vérifiées dans le cadre de notre audit, sont, pour l'essentiel, conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Conformément à l'article XII du Règlement financier, nous avons établi un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

Le Vérificateur général des comptes de l'Inde
(Signé) Vijay Krishna Shunglu

Le Vérificateur général des comptes du Ghana
(Signé) Osei Tutu Prempeh

Le Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(Signé) Sir John Bourn

Le 15 juillet 1998

Chapitre IV

Certification des états financiers

Le 22 avril 1998

Je certifie que les états financiers ci-après de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, numérotés de I à IX, et de la Conférence des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat II), numérotés de X à XI, sont exacts.

Le Directeur général du Bureau des Nations Unies à Nairobi
(*Signé*) **Klaus Topfer**

Chapitre V

États financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997

A. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

État I

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

Fondation

État des recettes et des dépenses et évolution des réserves du solde des ressources
pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997

(En dollars des États-Unis)

	1996-1997	1994-1995
<i>Recettes</i>		
Contributions volontaires (gouvernements) (tableau 2.1)	13 730 720	11 388 583
Contributions volontaires (sources privées)	1 018 959	388 979
Subventions	33 010	200 990
Recettes provenant de services fournis	1 700 131	1 271 799
Intérêts créditeurs	81 786	298 851
Recettes diverses	9 341	4 449
Gains ou pertes de change	(479)	6 478
Total des recettes	16 573 468	13 560 129
<i>Dépenses</i>		
Activités au titre du programme (tableau 1.1)	4 505 080	9 273 746
Activités au titre des projets (tableaux 1.2 a), 1.2 b) et 7.1)	10 455 268	5 533 278
Dépenses d'appui au programme (tableau 8.1)	1 133 629	321 092
Total des dépenses	16 093 977	15 128 116
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)	479 491	(1 567 987)
Provision pour retard de recouvrement des contributions	(222 815)	-
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(1 496 311)	6 709
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)	(1 239 635)	(1 561 278)
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou annulation d'engagements d'exercice antérieurs		
	435 988	522 783
Réserves et solde des fonds en début d'exercice	5 381 589	6 420 084
Réserves et solde des fonds en fin d'exercice	4 577 942	5 381 589

Tableau 1.1

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

Fondation

(Fonds non réservés)

État des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 :
activités au titre du programme

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Experts et autres catégories de personnel affectés aux projets	3 750 600	2 947 554	67 671	3 015 225	735 375
Voyages	150 000	146 173	3 827	150 000	—
Services contractuels	200 000	12 039	187 961	200 000	—
Frais généraux de fonctionnement	1 050 000	488 060	531 794	1 019 854	30 146
Fournitures et accessoires	90 000	2 274	87 726	90 000	—
Services divers	30 000	7 332	22 669	30 001	(1)
Total	5 270 600	3 603 432	901 648	4 505 080	765 520

Tableau 1.2 a)

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

Fondation

(Contributions à des fins non spécifiées)

État des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 :
activités au titre des projets

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Experts et autres catégories de personnel affectés aux projets	3 713 529	1 913 482	90 224	2 003 706	1 709 823
Voyages	341 642	254 753	77 943	332 696	8 946
Contrats de sous-traitance	2 030 668	—	1 000	1 000	2 029 668
Formation	309 330	335 108	88 713	423 821	(114 491)
Matériel	627 030	(10 087)	20 035	9 948	617 082
Divers	550 325	229 367	91 952	321 319	229 006
Total	7 572 524	2 722 623	369 867	3 092 490	4 480 034

Tableau 1.2 b)

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

Fondation

(Contributions à des fins spécifiées)

État des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 :
activités au titre des projets

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Experts et autres catégories de personnel affectés aux projets	2 592 472	1 777 383	417 162	2 194 545	397 927
Voyages	548 258	439 798	179 886	619 684	(71 426)
Contrats de sous-traitance	2 224 171	441 786	300 298	742 084	1 482 087
Formation	1 302 967	1 403 328	364 029	1 767 357	(464 390)
Matériel	346 852	64 428	53 540	117 968	228 884
Divers	496 954	239 421	236 121	475 542	21 412
Dépenses d'appui au programme	717 351	717 351	—	717 351	—
Total	8 229 025	5 083 495	1 551 036	6 634 531	1 594 494

Tableau 1.3

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

Fondation

Dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997

(En dollars des États-Unis)

<i>Projets de pays</i>	<i>Total des dépenses</i>
Afghanistan	462 372
Chine	58 116
Cuba	31
Fédération de Russie	141 469
Inde	94 810
Indonésie	56
Japon	899 401
Palaos	17 042
Sénégal	824
Uruguay	140
Amérique latine	236 947
Asie-Pacifique	292 551
Projets mondiaux et autres	6 805 912
Total partiel	9 009 670
Dépenses d'appui au programme	717 351
Total des dépenses au titre des projets (tableaux 1.2 a) et 1.2 b)	9 727 021

Tableau 1.4
Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
Fondation

État récapitulatif des crédits ouverts et alloués/attribués, des dépenses et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : activités au titre du programme

(En dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Dépenses de l'exercice biennal 1996-1997				Solde inutilisé des crédits ouverts	Solde inutilisé des crédits alloués/attribués
	Crédits ouverts 1996-1997	Crédits alloués/attribués 1996-1997	Décaissements	Engagements non réglés		
Experts et autres catégories de personnel affectés aux projets	3 750 600	3 750 600	2 947 554	67 671	3 015 225	735 375
Voyages	150 000	150 000	146 173	3 827	150 000	-
Services contractuels	200 000	200 000	12 039	187 961	200 000	-
Frais généraux de fonctionnement	1 050 000	1 050 000	488 060	531 794	1 019 854	30 146
Fournitures et accessoires	90 000	90 000	2 274	87 726	90 000	-
Services divers	30 000	30 000	7 332	22 669	30 001	(1)
Total	5 270 600	5 270 600	3 603 432	901 648	4 505 080	765 520

État II

Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains

Fondation

État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1997

(En dollars des États-Unis)

	1997	1995
<i>Actif</i>		
Encaisse et dépôts à terme		
En monnaies convertibles (tableau 2.3)	5 535 077	3 648 557
En monnaies non convertibles (tableau 2.4)	216 293	149 007
Sommes à recevoir		
Contributions à recevoir de sources privées	563 714	204 969
Contributions à recevoir de gouvernements	2 505 021	2 781 033
À déduire : Provision pour retard de recouvrement des contributions	(200 768)	-
Contributions à recevoir au titre de l'Année internationale du logement des sans-abris (sources privées)	-	2 000
Contributions à recevoir au titre de l'Année internationale du logement des sans-abris (gouvernements)	22 047	22 047
À déduire : Provision pour retard de recouvrement des contributions	(22 047)	-
Soldes interfonds (note 5)	3 774 630	1 813 034
Autres sommes à recevoir	986 089	378 762
Autres éléments d'actif		
Charges comptabilisées d'avance (note 4)	139 991	38 121
Total de l'actif	13 520 047	9 037 530
<i>Passif</i>		
Contributions pour des exercices futurs	2 659 773	1 638 454
Engagements non réglés (tableaux 1.1, 1.2 a), 1.2 b), 7.1 et 8.1)	3 145 073	1 070 735
Sommes à payer		
Soldes interfonds (note 6)	2 704 112	36 934
Autres sommes à payer	433 147	909 818
Total du passif	8 942 105	3 655 941
<i>Réserves et solde des fonds</i>		
Réserve financière	1 002 663	1 002 663
Excédent cumulé	3 575 279	4 378 926
Total des réserves et du solde des fonds	4 577 942	5 381 589
Total du passif, des réserves et du solde des fonds	13 520 047	9 037 530

Tableau 2.1 a)

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

Fondation

État des contributions annoncées, versées et non versées, au 31 décembre 1997

(En dollars des États-Unis)

Pays	Contributions annoncées et non versées au 1er janvier 1996	Ajustement des contributions annoncées pour des exercices antérieurs	Contributions annoncées pour 1996-1997	Contributions annoncées pour des exercices futurs	Montants reçus en 1996-1997 pour l'exercice 1996-1997	Montants reçus en 1996-1997 pour des exercices antérieurs	Montants reçus en 1996-1997 pour des exercices futurs	Contributions annoncées pour 1996-1997 et des exercices antérieurs et non versées au 31 décembre 1997	Contributions annoncées pour des exercices futurs et non versées au 31 décembre 1997
Afrique du Sud	-	-	3 953	-	-	-	-	3 953	-
Algérie	-	-	24 975	-	24 975	-	-	-	-
Argentine	-	-	9 000	-	9 000	-	-	-	-
Autriche	-	-	173 499	70 820	173 499	-	-	-	70 820
Bangladesh	2 700	-	5 000	10 000	5 000	-	-	2 700	10 000
Barbade	1 000	-	9 000	-	9 000	-	-	1 000	-
Bénin	-	-	4 000	-	-	-	-	4 000	-
Bhoutan	2 000	-	500	-	-	-	-	2 500	-
Botswana	-	-	27 600	-	27 600	-	-	-	-
Burkina Faso	-	-	16 969	-	16 969	-	-	-	-
Burundi	877	-	-	-	-	-	-	877	-
Cameroun	40 224	-	-	-	-	-	-	40 224	-
Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chili	5 000	-	15 000	5 000	15 000	-	-	5 000	5 000
Chine	11 751	12 077	116 232	58 116	116 232	23 828	0	-	58 116
Colombie	-	-	24 000	12 000	24 000	-	-	-	12 000
Congo	5 897	-	-	-	-	-	-	5 897	-
Danemark	50 000	(50 000)	-	-	-	-	-	-	-
Djibouti	2 000	-	-	-	-	2 000	-	-	-
Dominique	-	-	4 417	-	4 417	-	-	-	-
Égypte	13 488	-	11 870	5 935	11 870	3 709	-	9 779	5 935
États-Unis d'Amérique	-	-	250 000	-	250 000	-	-	-	-
Finlande	-	-	512 616	-	512 616	-	-	-	-

Pays	Ajustement des contributions		Contributions 1996-1997		Montants reçus en 1996-1997		Contributions 1996-1997		Contributions 1996-1997	
	annoncées et non versées au 1er janvier 1996	annoncées pour des exercices antérieurs	annoncées pour 1996-1997	annoncées pour des exercices futurs	1996-1997 pour l'exercice 1996-1997	1996-1997 pour des exercices antérieurs	annoncées pour 1996-1997 et des exercices antérieurs et non versées au 31 décembre 1997	annoncées pour des exercices futurs et non versées au 31 décembre 1997	annoncées pour 1996-1997 et des exercices antérieurs et non versées au 31 décembre 1997	annoncées pour des exercices futurs et non versées au 31 décembre 1997
France	-	-	15 788	-	-	-	-	15 788	-	-
Gabon	60 811	-	-	-	-	-	-	60 811	-	-
Ghana	3 000	-	10 000	5 000	10 000	3 000	-	-	-	5 000
Grèce	-	-	27 000	16 000	27 000	-	-	-	-	16 000
Guyana	-	-	1 029	-	-	-	-	1 029	-	-
Inde	100 000	294	201 408	100 000	201 408	100 294	-	0	-	100 000
Indonésie	-	-	28 000	14 000	28 000	-	-	-	-	14 000
Jamaïque	19 747	-	-	4 000	-	3 226	-	16 521	-	4 000
Japon	-	-	730 000	-	730 000	-	-	-	-	-
Jordanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kenya	-	-	36 298	18 149	36 298	-	18 149	-	-	-
Lesotho	5 525	-	2 983	-	1 465	5 525	-	1 518	-	-
Liban	-	-	8 000	-	8 000	-	-	-	-	-
Luxembourg	-	-	88 672	56 338	88 672	-	-	-	-	56 338
Malaisie	10 000	-	19 980	-	19 980	-	-	10 000	-	-
Malawi	4 381	-	5 000	-	-	-	-	9 381	-	-
Maroc	5 000	-	10 000	5 000	10 000	5 000	5 000	-	-	-
Maurice	-	-	5 000	-	5 000	-	-	-	-	-
Namibie	(1 000)	1 000	3 242	-	1 000	-	-	2 242	-	-
Nigéria	50 000	-	-	-	-	-	-	50 000	-	-
Nouvelles-Hébrides	-	-	500	-	-	-	-	500	-	-
Pakistan	5 000	-	12 010	6 005	12 010	-	-	5 000	-	6 005
Panama	2 000	1 000	1 000	-	-	2 000	-	2 000	-	-
Pays-Bas	-	-	1 110 957	515 464	1 110 957	-	515 464	-	-	-
Philippines	3 822	(2)	-	4 000	-	2 240	-	1 580	-	4 000
Pologne	-	-	47 740	-	47 740	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	20 000	-	20 000	-	-	-	-	-
République de Corée	-	-	49 000	30 000	49 000	-	-	-	-	30 000
République démocratique du Congo	2 000	-	12 000	-	12 000	2 000	-	-	-	-

Pays	Ajustement des contributions		Contributions		Montants reçus en		Contributions		Contributions annoncées pour l'exercice 1996-1997 et des exercices antérieurs et non versées au 31 décembre 1997
	annoncées et non versées au 1er janvier 1996	annoncées pour des exercices antérieurs	annoncées pour 1996-1997	annoncées pour des exercices futurs	1996-1997 pour l'exercice 1996-1997	Montants reçus en 1996-1997 pour des exercices antérieurs	annoncées pour l'exercice 1996-1997 et des exercices antérieurs et non versées au 31 décembre 1997	annoncées pour des exercices futurs et non versées au 31 décembre 1997	
République tchèque	-	-	141 796	59 880	73 303	-	-	68 493	59 880
République-Unie de Tanzanie	988	-	-	-	-	-	-	988	-
Roumanie	846	-	1 130	-	-	-	-	1 976	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	-	-	169 050	-	-	163 550	-
Sénégal	4 314	-	-	-	-	2 157	-	2 157	-
Soudan	-	-	6 329	-	-	-	-	6 329	-
Sri Lanka	-	-	15 000	-	15 000	-	-	-	-
Suède	-	-	1 168 173	-	1 168 173	-	-	-	-
Swaziland	896	-	-	-	-	712	-	184	-
Togo	1 450	-	-	-	-	-	-	1 450	-
Tunisie	5 685	-	1 953	-	1 953	-	-	5 685	-
Turquie	75 000	-	60 000	-	60 000	75 000	-	-	-
Vanuatu	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	16 395	-	26 800	-	-	-	-	43 195	-
Yémen	1 725	-	575	-	-	-	-	2 300	-
Yougoslavie	45 000	-	-	-	-	-	-	45 000	-
Zimbabwe	1 506	(1 506)	7 199	-	-	-	-	7 199	-
Total	559 027	(37 137)	5 415 455	995 706	5 105 848	230 691	538 613	600 806	457 094

Tableau 2.1 b)

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

État des contributions à des fins spécifiées versées et non versées au 31 décembre 1997

(En dollars des États-Unis)

Pays	Ajustement des contributions		Contributions		Montants reçus en 1996-1997		Contributions annoncées		Contributions annoncées pour des exercices futurs et non versées au 31 décembre 1997
	Contributions annoncées et non versées au 1er janvier 1996	contributions annoncées pour des exercices antérieurs	Contributions annoncées pour 1996-1997	annoncées pour des exercices futurs	Montants reçus en 1996-1997 pour l'exercice 1996-1997	Montants reçus en 1996-1997 pour des exercices antérieurs	Contributions annoncées pour l'exercice 1996-1997 et des exercices antérieurs et non versées au 31 décembre 1997	annoncées pour des exercices futurs et non versées au 31 décembre 1997	
Allemagne	-	-	27 695	-	27 695	-	-	-	-
Australie	-	-	303 678	-	303 678	-	-	-	-
Belgique	-	-	1 853 468	-	911 292	-	-	942 176	-
Bésil	-	-	20 000	-	-	-	-	20 000	-
Canada	-	-	78 304	-	17 735	-	-	60 569	-
Colombie	-	-	24 970	-	24 970	-	-	-	-
Danemark	335 002	(108 042)	-	-	-	226 960	-	-	-
Émirats arabes unis	-	-	49 983	-	49 983	-	-	-	-
Espagne	-	-	500 000	-	500 000	-	-	-	-
Finlande	20 475	-	-	-	-	-	-	20 475	-
France	7 987	-	28 021	-	28 021	-	-	7 987	-
Inde	-	-	20 173	-	20 173	-	-	-	-
Italie	-	-	511 147	-	511 147	-	-	-	-
Japon	-	-	1 558 000	678 000	1 558 000	-	300 000	-	378 000
Jordanie	-	-	26 853	-	18 427	-	-	8 426	-
Nigéria	-	-	5 000	-	5 000	-	-	-	-
Norvège	-	-	152 051	133 951	152 051	-	133 951	-	-
Pays-Bas	213 519	-	2 819 647	442 514	2 844 020	213 520	442 514	(24 374)	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6 570	-	68 693	-	68 696	6 570	-	(3)	-
Suède	-	-	114 411	-	114 411	-	-	-	-
Suisse	-	-	148 172	33 000	148 172	-	-	-	33 000
Tunisie	-	-	-	864	-	-	-	-	864
Turquie	-	-	5 000	-	5 000	-	-	-	-
Total	583 552	(108 042)	8 315 265	1 288 329	7 308 470	447 049	876 465	1 035 256	411 864

Tableau 2.2

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
Année internationale du logement des sans-abri

État des contributions annoncées et non versées pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : Année internationale du logement des sans-abri

(En dollars des États-Unis)

Pays	Contributions annoncées et non versées au 1 ^{er} janvier 1996	Ajustement des contributions annoncées pour des exercices antérieurs	Contributions annoncées pour 1996-1997	Contributions annoncées pour des exercices futurs	Montants reçus en 1996-1997 pour l'exercice 1996-1997 ^a	Contributions annoncées pour l'exercice 1996-1997 et des exercices antérieurs et non versées au 31 décembre 1997 ^a	Contributions annoncées pour des exercices futurs et non versées au 31 décembre 1997
Malawi	13 762	-	-	-	-	13 762	-
Zimbabwe	8 285	-	-	-	-	8 285	-
Total	22 047	-	-	-	-	22 047	-

^a Une provision a été constituée pour le non-recouvrement de ces contributions.

Tableau 2.3

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

Fondation

Encaisse et dépôts bancaires en monnaies convertibles, au 31 décembre 1997

(En dollars des États-Unis)

	1997	1995
<i>Chase Manhattan Bank et autres banques</i>		
Disponible en banque	5 535 077	1 848 557
Compte à vue		
Placements	–	1 800 000
Total disponible	5 535 077	3 648 557

Tableau 2.4

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

Encaisse et dépôts bancaires en monnaies non convertibles, au 31 décembre 1997

(Montants convertis en dollars des États-Unis)

	1997	1995
<i>Fondation (état II)</i>		
Roubles	47	60
Roupiés	175 200	141 364
Zlotys	41 046	7 583
Total	216 293	149 007

Tableau 2.5

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : état récapitulatif tous fonds

État des flux de trésorerie pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997

(En dollars des États-Unis)

	<i>Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains^a</i>	<i>Agence danoise de développement international (DANIDA)</i>	<i>Habitat II</i>	<i>Total 1996-1997</i>	<i>Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme</i>
	1	2	3	(4 = 1 + 2 + 3)	5
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement					
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)	(1 239 635)	401 563	(1 181 752)	(2 019 824)	566 466
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	(80 733)	—	2 818 451	2 737 718	—
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir	(607 327)	(100 059)	(12 083)	(719 469)	799 995
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	(101 870)	(12 074)	—	(113 944)	—
Augmentation (diminution) du montant des contributions pour des exercices futurs	1 021 319	—	(2 047 744)	(1 026 425)	—
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	2 074 338	820 381	(1 178 294)	1 716 425	211 775
Augmentation (diminution) du montant des autres sommes à payer	(476 671)	55 385	2 718	(418 568)	33 320
Augmentation (diminution) du montant de la provision pour retard de recouvrement des contributions	222 815	—	—	222 815	—
À déduire : intérêts créditeurs	(81 786)	(77 279)	—	(159 065)	—
Encaisse nette provenant du fonctionnement	730 450	1 087 917	(1 598 704)	219 663	1 611 556
Flux de trésorerie provenant des activités de placement et de financement					
(Augmentation) diminution du solde débiteur des comptes interfonds	(1 961 596)	547 753	—	(1 413 843)	(1 648 448)
Augmentation (diminution) du solde créditeur des comptes interfonds	2 667 178	(80 229)	1 598 704	4 185 653	—
À ajouter : intérêts créditeurs	81 786	77 279	—	159 065	—
Encaisse nette provenant des activités de placement et de financement	787 368	544 803	1 598 704	2 930 875	(1 648 448)

	<i>Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains^a</i>	<i>Agence danoise de développement international (DANIDA)</i>	<i>Habitat II</i>	<i>Total 1996-1997</i>	<i>Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme</i>
	1	2	3	(4 = 1 + 2 + 3)	5
Flux de trésorerie provenant d'autres sources					
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	435 988	342 897	—	778 885	36 892
Encaisse nette provenant d'autres sources	435 988	342 897	—	778 885	36 892
Augmentation nette de l'encaisse et des dépôts à terme	1 935 806	1 975 617	—	3 929 423	—
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	3 797 564	1 882 510	—	5 680 074	—
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	5 751 370	3 858 127	—	9 609 497	—

^a Y compris le Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (colonne 5).

État III

**Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains**
Agence danoise de développement international (DANIDA)

État des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord multilatéral de coopération DANIDA/CNUEH

(En dollars des États-Unis)

	1996-1997	1994-1995
<i>Recettes</i>		
Contributions volontaires (DANIDA) (tableau 3.2)	8 709 491	7 522 172
Intérêts créditeurs	77 279	77 042
Gains ou pertes de change	(969)	3 265
Total des recettes	8 785 801	7 602 479
<i>Dépenses</i>		
Activités au titre des projets (tableau 3.1)	8 157 278	8 581 385
Total des dépenses	8 157 278	8 581 385
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)	628 523	(978 906)
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(226 960)	-
Excédent net des recettes par rapport aux dépenses (ou déficit net)	401 563	(978 906)
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	342 897	-
Solde des fonds en début d'exercice	253 063	1 231 969
Solde des fonds en fin d'exercice	997 523	253 063

Tableau 3.1

**Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains**

Agence danoise de développement international (DANIDA)

États des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 :
activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord multilatéral de
coopération DANIDA/CNUEH

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Experts et autres catégories de personnel affectés aux projets	4 220 769	2 295 325	425 957	2 721 283	1 499 486
Voyages	954 508	616 241	173 548	789 789	164 719
Contrats de sous-traitance	1 582 777	129 075	114 351	243 425	1 339 352
Formation	1 889 387	1 805 192	970 037	2 775 230	(885 843)
Matériel	292 775	125 233	126 928	252 161	40 614
Divers	1 406 423	259 580	216 811	476 391	930 032
Dépenses d'appui au programme	898 999	898 999	—	898 999	—
Total	11 245 638	6 129 646	2 027 632	8 157 278	3 088 360

Tableau 3.2

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
Agence danoise de développement international (DANIDA)

États des contributions annoncées mais non versées pour la première année de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 :
 activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord multilatéral de coopération DANIDA/CNUEH

(En dollars des États-Unis)

Pays	Contributions annoncées et non versées au 1er janvier 1996	Ajustement des contributions annoncées pour des exercices antérieurs	Contributions annoncées pour 1996-1997	Contributions annoncées pour des exercices futurs	Montants reçus en 1996-1997 pour l'exercice 1996-1997	Contributions annoncées pour l'exercice 1996-1997 et des exercices antérieurs et non versées au 31 décembre 1997	Contributions annoncées pour des exercices futurs et non versées au 31 décembre 1997
Danemark	-	-	8 709 491	-	8 709 491	-	-
Total	-	-	8 709 491	-	8 709 491	-	-

Tableau 3.3

**Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains**

Agence danoise de développement international (DANIDA)

Dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord multilatéral de coopération DANIDA/CNUEH

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des dépenses</i>
<i>Projets de pays</i>	
Bolivie	220 968
Costa Rica	131 944
Équateur	121 000
Ghana	738 283
Nigéria	444 165
Ouganda	318 849
République-Unie de Tanzanie	20 000
Sri Lanka	7 226
Zambie	1 293
Total partiel	2 003 729
<i>Autres projets</i>	
Afrique	594 422
Asie et Pacifique	547 700
Amérique latine	377 940
Projets mondiaux	3 734 487
Total partiel	5 254 550
Dépenses d'appui au programme	898 999
Total des dépenses au titre des projets (état III)	8 157 278

État IV

Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains

Agence danoise de développement international (DANIDA)

État de l'actif, du passif et du solde des fonds au 31 décembre 1997 : activités
au titre des projets financés dans le cadre de l'accord multilatéral de coopération
DANIDA/CNUEH

(En dollars des États-Unis)

	1997	1995
<i>Actif</i>		
Encaisse et dépôts à terme en monnaies convertibles	3 858 127	1 882 510
Sommes à recevoir		
Solde interfonds (note 5)	-	547 753
Autres sommes à recevoir	136 265	36 206
Autres éléments d'actif		
Charges comptabilisées d'avance	14 142	2 068
Total de l'actif	4 008 534	2 468 537
<i>Passif</i>		
Engagements non réglés (tableau 3.1)	2 027 632	1 207 251
Sommes à payer		
Solde interfonds (note 6)	866 816	947 045
Autres sommes à payer	116 653	61 178
Total du passif	3 011 011	2 215 474
Solde des fonds	997 523	253 063
Total du passif et du solde des fonds	4 008 534	2 468 537

État V

**Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains**
Année internationale du logement des sans-abri

État des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds pour l'exercice
biennal terminé le 31 décembre 1997 : Année internationale du logement
des sans-abri

(En dollars des États-Unis)

	1996-1997	1994-1995
<i>Recettes</i>		
Contributions volontaires (gouvernements)	-	2 000
Total des recettes	-	2 000
<i>Dépenses</i>		
Activités au titre des projets	-	-
Total des dépenses	-	-
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)	-	2 000
Excédent net des recettes par rapport aux dépenses (ou déficit net)	-	2 000
Provision pour retard de recouvrement des contributions		
Gouvernements	(22 047)	-
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(2 000)	-
Virement à la Fondation	(675 511)	-
Solde des fonds en début d'exercice	699 558	697 558
Solde des fonds en fin d'exercice	-	699 558

État VI

Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains

Fondation et DANIDA/CNUEH

État consolidé de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds
au 31 décembre 1997 : Fondation et activités au titre des projets financés
dans le cadre de l'accord multilatéral de coopération DANIDA/CNUEH

(États II et IV)

(En dollars des États-Unis)

	1997	1995
<i>Actif</i>		
Encaisse et dépôts à terme en monnaies convertibles et non convertibles	9 609 497	5 680 074
Sommes à recevoir		
Sommes à recevoir de sources privées	563 714	204 969
Contributions à recevoir de gouvernements	2 505 021	2 781 033
À déduire : provision pour retard de recouvrement des contributions	(200 768)	-
Contributions à recevoir de gouvernements et de sources privées (Année internationale du logement des sans-abri)	22 047	24 047
À déduire : provision pour retard de recouvrement des contributions	(22 047)	-
Solde interfonds (note 5)	3 774 630	2 360 787
Autres sommes à recevoir (note 3)	1 122 354	414 968
Autres éléments d'actif		
Charges comptabilisées d'avance	154 133	40 189
Total de l'actif	17 528 581	11 506 067
<i>Passif</i>		
Contributions reçues d'avance (tableaux 2.1 a), 2.1 b) et 3.2)	2 659 773	1 638 454
Engagements non réglés (tableaux 1.1, 1.2 a), 1.2 b), 3.1, 7.1 et 8.1)	5 172 705	2 277 986
Sommes à payer		
Solde interfonds (note 6)	3 570 928	983 979
Autres sommes à payer (note 7)	549 710	970 996
Total du passif	11 953 116	5 871 415
<i>Réserve et solde des fonds</i>		
Réserve financière	1 002 663	1 002 663
Excédent (déficit) cumulé	4 572 802	4 631 989
Total des réserves et du solde des fonds	5 575 465	5 634 652
Total du passif, des réserves et du solde des fonds	17 528 581	11 506 067

État VII

**Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains**
Gouvernement italien

État des recettes et des dépenses de l'exercice biennal terminé au 31 décembre 1997 :
activités au titre des projets financés par le Gouvernement italien

(En dollars des États-Unis)

	1996-1997	1994-1995
<i>Recettes</i>		
Contributions volontaires (Gouvernement italien)	511 147	1 053 215
Total des recettes	511 147	1 053 215
<i>Dépenses</i>		
Activités au titre des projets (tableau 7.1)	728 248	1 198 007
Total des dépenses	728 248	1 198 007
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)	(217 101)	(144 792)

Tableau 7.1

**Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains**
Gouvernement italien

État des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 :
activités au titre des projets financés par le Gouvernement italien

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Experts et autres catégories de personnel affectés aux projets	516 744	351 078	37 877	388 955	127 789
Voyages	98 950	107 096	4 360	111 456	(12 506)
Contrats de sous-traitance	81 623	10 638	4 391	15 029	66 594
Formation	36 000	77 183	15 667	92 850	(56 850)
Matériel	—	(515)	—	(515)	515
Divers	13 400	32 766	3 927	36 693	(23 293)
Dépenses d'appui au programme	83 781	83 781	—	83 781	—
Total	830 498	662 026	66 222	728 248	102 250

Tableau 7.2

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

Gouvernement italien

Dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : activités au titre des projets financés par le Gouvernement italien

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des dépenses</i>
<i>Projets de pays</i>	
Chili	75 000
Kenya	40 469
Total partiel	115 469
<i>Autres projets</i>	
Projets mondiaux	528 998
Total partiel	528 998
Dépenses d'appui au programme	83 781
Total des dépenses au titre des projets (tableau 7.1)	728 248

État VIII

**Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains**
Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme

État des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : compte spécial pour les dépenses d'appui au programme

(En dollars des États-Unis)

	1996-1997	1994-1995
<i>Recettes</i>		
Remboursement de frais généraux :		
Dépenses d'appui au programme : Fondation [tableau 1.2 b)]	717 351	146 736
Dépenses d'appui au programme : DANIDA (tableau 3.1)	898 999	987 239
Dépenses d'appui au programme : Gouvernement italien (tableau 7.1)	83 781	137 824
Total des recettes	1 700 131	1 271 799
<i>Dépenses</i>		
Appui au programme (tableau 8.1)	1 133 629	647 640
Gains ou pertes de change	36	
Total des dépenses	1 133 665	647 640
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)	566 466	624 159
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)	566 466	624 159
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	36 892	-
Solde des fonds en début d'exercice	1 491 407	867 248
Solde des fonds en fin d'exercice	2 094 765	1 491 407

Tableau 8.1

**Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains**

Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme

État des crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : compte spécial pour les dépenses d'appui au programme

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Experts et autres catégories de personnel affectés aux projets	551 500	524 413	26 159	550 572	928
Voyages	32 700	12 068	20 606	32 674	26
Services contractuels	160 700	71 387	89 273	160 660	40
Frais généraux de fonctionnement	190 200	173 352	17 546	190 898	(698)
Fournitures et accessoires	46 400	11 774	34 626	46 400	
Matériel	100 000	35 146	64 442	99 588	412
Divers	52 600	49 188	3 379	52 567	33
Services communs (sécurité)	300	—	270	270	30
Total	1 134 400	877 328	256 301	1 133 629	771

État IX

**Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains**
Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme

 État de l'actif, du passif et du solde des fonds au 31 décembre 1997 : compte spécial
pour les dépenses d'appui au programme

(En dollars des États-Unis)

	1997	1995
<i>Actif</i>		
Sommes à recevoir		
Solde interfonds (note 5)	1 912 582	264 134
Autres sommes à recevoir	471 804	1 271 799
Total de l'actif	2 384 386	1 535 933
<i>Passif</i>		
Engagements non réglés (tableau 8.1)	256 301	44 526
Sommes à payer		
Autres sommes à payer	33 320	-
Total du passif	289 621	44 526
Total, solde des fonds	2 094 765	1 491 407
Total du passif et du solde des fonds	2 384 386	1 535 933

Chapitre V (suite)**B. Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)****État X****Centre des Nations Unies pour les établissements humains****Conférence Habitat II**

État des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997

(En dollars des États-Unis)

	1996-1997	1994-1995
<i>Recettes</i>		
Contributions volontaires (gouvernements) (tableaux 10.1 et 10.2)	2 962 840	2 715 606
Contributions volontaires (sources privées)	458 914	730 000
Subventions	–	1 291 175
Remboursement de frais généraux	–	183 194
Recettes diverses	18 318	–
Gains ou pertes de change	(99)	–
Total des recettes	3 439 973	4 919 975
<i>Dépenses</i>		
Activités au titre des projets (tableaux 10.3 et 10.4)	3 835 940	5 489 872
Total des dépenses	3 835 940	5 489 872
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)	(395 967)	(569 897)
Ajustements au titre d'exercices antérieurs (contributions)	(469 179)	–
Ajustements au titre d'exercices antérieurs (dépenses)	(316 606)	–
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)	(1 181 752)	(569 897)
Solde des fonds en début d'exercice	(569 897)	–
Solde des fonds en fin d'exercice	(1 751 649)	(569 897)

Tableau 10.1
Centre des Nations Unies pour les établissements humains
Conférence Habitat II : Fonds d'affectation spéciale I

État des contributions annoncées, versées et non versées, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : Fonds d'affectation spéciale I de la Conférence Habitat II (processus préparatoire)

(En dollars des États-Unis)

Pays	Contributions annoncées et non versées au 1er janvier 1996	Ajustement des contributions annoncées pour des exercices antérieurs	Contributions annoncées pour 1996-1997	Contribution annoncée pour des exercices futurs	Montants reçus en 1996-1997	Contributions annoncées pour l'exercice 1996-1997 et les exercices antérieurs et non versées au 31 décembre 1997	Contributions annoncées pour des exercices futurs et non versées au 31 décembre 1997
Afrique du Sud	-	-	5 380	-	5 380	-	-
Allemagne	-	-	329 859	-	329 859	-	-
Brésil	15 000	-	-	-	15 000	-	-
Canada	-	-	28 539	-	28 539	-	-
Émirats arabes unis	-	-	30 000	-	-	30 000	-
États-Unis d'Amérique	5 000	-	-	-	5 000	-	-
Finlande	-	-	63 000	-	63 000	-	-
France	61 983	-	-	-	61 983	-	-
Inde	100 000	-	-	-	100 000	-	-
Indonésie	50 000	(50 000)	50 000	-	50 000	-	-
Italie	-	-	54 045	-	54 045	-	-
Japon	150 000	(150 000)	150 000	-	150 000	-	-
Kenya	-	-	48 656	-	48 656	-	-
Maurice	-	-	5 000	-	-	5 000	-
Nigéria	50 000	-	-	-	-	50 000	-
Norvège	-	-	124 995	-	124 995	-	-
Pays-Bas	-	-	876 077	-	876 077	-	-
Saint-Siège	-	-	2 000	-	2 000	-	-
Seychelles	-	-	3 000	-	3 000	-	-
Suède	-	-	21 368	-	21 368	-	-
Suisse	21 550	(50)	-	-	21 500	-	-
Zimbabwe	5 000	(426)	-	-	4 574	-	-
Total	458 533	(200 476)	1 791 919	-	1 964 976	85 000	-

Tableau 10.2
Centre des Nations Unies pour les établissements humains
Conférence Habitat II : Fonds d'affectation spéciale II

État des contributions annoncées, versées et non versées, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 : Fonds d'affectation spéciale II de la Conférence Habitat II (appui aux pays en développement)

(En dollars des États-Unis)

Pays	Contributions annoncées et non versées au 1er janvier 1996	Ajustement des contributions annoncées pour des exercices antérieurs	Contributions annoncées pour 1996-1997	Contributions annoncées pour des exercices futurs	Montants reçus pour 1996-1997	Contributions annoncées pour l'exercice 1996-1997 et des exercices antérieurs et non versées au 31 décembre 1997	Contributions annoncées pour des exercices futurs et non versées au 31 décembre 1997
France	-	-	205 740	-	205 740	-	-
Italie	137 280	4 278	211 063	-	352 621	-	-
Japon	270 000	(270 000)	270 000	-	270 000	-	-
Norvège	7 378	-	172 316	-	179 694	-	-
Pays-Bas	-	-	184 802	-	6 143	178 659	-
Suède	-	-	127 000	-	127 000	-	-
Total	414 658	(265 722)	1 170 921	-	1 141 198	178 659	-

Tableau 10.3

Centre des Nations Unies pour les établissements humains
Conférence Habitat II : Fonds d'affectation spéciale I

État des crédits ouverts et des dépenses pour l'exercice biennal terminé
 le 31 décembre 1997 : Fonds d'affectation spéciale I de la Conférence Habitat II
 (processus préparatoire)

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagement non réglés</i>	<i>Total</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Experts et autres catégories de personnel affectés aux projets	765 776 ^a	560 370	8 698	569 068	196 708
Voyages	610 995	651 093	116 608	767 701	(156 706)
Contrats de sous-traitance	177 175	171 137	5 965	177 102	73
Formation	434 820	409 802	12 039	421 841	12 979
Matériel	44 198	56 042	—	56 042	(11 844)
Divers	562 086	427 071	63 234	490 305	71 781
Total	2 595 050	2 275 515	206 544	2 482 059	112 991

^a Non compris un montant de 316 606 dollars correspondant à des dépenses de personnel de l'exercice précédent (état X).

Tableau 10.4

Centre des Nations Unies pour les établissements humains
Conférence Habitat II : Fonds d'affectation spéciale II

État des crédits ouverts et des dépenses pour l'exercice biennal terminé
 le 31 décembre 1997 : Fonds d'affectation spéciale II de la Conférence Habitat II
 (appui aux pays en développement)

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagement non réglés</i>	<i>Total</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Experts et autres catégories de personnel affectés aux projets	325 025	258 577	4 000	262 577	62 448
Formation	1 170 986	984 663	42 876	1 027 539	143 447
Contrats de sous-traitance	(22 203)	(22 203)	—	(22 203)	—
Divers	86 036	39 468	46 500	85 968	68
Total	1 559 844	1 260 505	93 376	1 353 881	205 963

État XI

Centre des Nations Unies pour les établissements humains
Conférence Habitat II

État consolidé de l'actif, du passif et du solde des fonds au 31 décembre 1997

(En dollars des États-Unis)

	1997	1995
<i>Actif</i>		
Sommes à recevoir		
Contributions à recevoir de sources privées	1 000	162 175
Contributions à recevoir de gouvernements (tableaux 10.1 et 10.2)	263 658	2 920 934
Autres sommes à recevoir	24 819	12 736
Total de l'actif	289 477	3 095 845
<i>Passif</i>		
Engagements non réglés (tableaux 10.3 et 10.4)	299 920	1 478 213
Sommes à payer		
Contributions de gouvernements comptabilisées d'avance	-	2 047 744
Solde interfonds (note 6)	1 738 488	139 785
Autres sommes à payer	2 718	-
Total du passif	2 041 126	3 665 742
Total, solde des fonds	(1 751 649)	(569 897)
Total du passif et du solde des fonds	289 477	3 095 845

Notes se rapportant aux états financiers

Note 1. La Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et ses objectifs

Par sa résolution 3327 (XXIX) du 16 décembre 1974, l'Assemblée générale a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. Par sa résolution 32/162 du 19 décembre 1977, elle a doté la Fondation d'un secrétariat, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et d'un organe directeur, la Commission des établissements humains. Les principaux objectifs de la Fondation sont les suivants :

- a) Aider les pays et les régions à intensifier et à améliorer l'action qu'ils mènent pour résoudre les problèmes des établissements humains;
- b) Promouvoir le renforcement de la coopération internationale afin d'accroître les ressources mises à la disposition des pays et régions en développement;
- c) Promouvoir une conception intégrale des établissements humains et une approche globale des problèmes qu'ils posent dans tous les pays;
- d) Renforcer la coopération et la coparticipation dans ce domaine entre tous les pays et régions;
- e) Assurer l'harmonisation des programmes sur les établissements humains élaborés et exécutés par les organismes des Nations Unies; coordonner les activités des organismes des Nations Unies concernant les établissements humains, les passer en revue et évaluer leur efficacité au niveau intersecrétariats;
- f) Compléter les ressources des régions en élaborant et en exécutant, quand il y a lieu, des projets concernant les établissements humains;
- g) Coordonner un échange mondial d'informations sur les établissements humains et entreprendre des activités d'information dans ce domaine en coopération avec le Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;
- h) Encourager la coopération avec la communauté scientifique mondiale qui s'occupe des établissements humains, ainsi que sa participation.

Note 2. Principales règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes comptables de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains sont les suivantes :

- a) Les comptes sont tenus conformément au Règlement financier de l'ONU, tel qu'il a été arrêté par l'Assemblée générale, aux règles définies par le Secrétaire général comme prévu dans le Règlement, notamment l'annexe spéciale des règles de gestion financière de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, aux décisions spécifiques de la Commission des établissements humains et aux textes administratifs applicables, ainsi qu'aux principes comptables généralement acceptés.

Les organismes des Nations Unies et la Fondation suivent les normes comptables pour le système des Nations Unies (A/48/530, annexe); lorsqu'il est dérogé à ces normes en raison de décisions des organes délibérants, il en est systématiquement fait mention dans les états financiers, à la section intitulée «Principales règles et méthodes comptables»;

b) Les dépenses du secrétariat de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains sont en partie imputées sur le budget de l'ONU. Des informations détaillées sur ces dépenses – qui ne font pas l'objet d'explications supplémentaires dans le présent rapport – figurent dans le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'ONU;

c) Comme l'indique la règle de gestion financière 311.2 b) de la Fondation, la réserve financière a pour objet de garantir la liquidité et l'intégrité financière de celle-ci, de compenser les fluctuations des mouvements de fonds et de couvrir tous autres besoins de même nature suivant les décisions de la Commission des établissements humains. C'est cette dernière qui fixe le montant de la réserve; conformément au paragraphe 2 de sa résolution 2/2 du 4 avril 1979, le Directeur exécutif a, en 1979, créé une réserve financière de 281 600 dollars pour la période du 1er janvier 1979 au 30 juin 1980. C'est en 1989 que le montant de la réserve a été modifié pour la dernière fois: il a alors été porté à 1 002 663 dollars, soit 9,89 % du budget total alloué à la Fondation pour son programme de travail de l'exercice biennal 1988-1989. Le montant n'en a donc pas été modifié depuis 1989;

d) Les états financiers sont établis selon la méthode du coût historique: les effets des fluctuations du prix des biens et services ne sont pas pris en compte;

e) Les comptes sont tenus sur la base de la «comptabilité par fonds», chaque fonds étant considéré comme une entité budgétaire et comptable distincte pour laquelle il est tenu une comptabilité en partie double autonome. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature;

f) L'exercice budgétaire de la Fondation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives;

g) L'actif, le passif, les recettes et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice;

h) Les comptes d'Habitat sont exprimés en dollars des États-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des États-Unis au moment de l'opération, aux taux de change fixés par le Contrôleur de l'ONU. Dans les états financiers, l'encaisse, les placements et les contributions annoncées non versées libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU à la date d'établissement des états;

i) Les contributions annoncées sont comptabilisées comme recettes lorsqu'un futur donateur s'est engagé par écrit à verser une contribution monétaire à une date précise ou selon un calendrier déterminé. Les contributions versées pour des exercices futurs sont considérées comme des recettes comptabilisées d'avance;

j) Les fonds déposés sur des comptes bancaires portant intérêts sont comptabilisés dans l'état de l'actif et du passif à la rubrique «Encaisse et dépôts à terme»;

k) Les charges comptabilisées d'avance sont des dépenses qu'il serait incorrect d'imputer à l'exercice considéré et qui seront passées en charge au cours de l'exercice suivant. Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction de l'avance consentie au titre de l'indemnité pour frais d'études qui est censée correspondre à la partie de l'année scolaire écoulée à la date de l'établissement de l'état financier est comptée parmi les charges comptabilisées d'avance. Le montant total de l'avance est comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que ceux-ci produisent les pièces certifiant qu'ils ont droit à l'indemnité; le montant de l'indemnité est alors débité du compte budgétaire correspondant et l'avance est annulée;

l) Le mobilier et les autres biens durables ne sont pas compris dans l'actif de la Fondation. Les achats sont comptabilisés dans les comptes appropriés de l'exercice au cours duquel ils ont été effectués;

m) Il n'est pas prévu, dans le budget de la Fondation, de provision pour couvrir les prestations dues à la cessation de service (notamment les jours de congé annuel accumulés) ou après le départ à la retraite. En revanche, une provision a été constituée pour couvrir les indemnités éventuelles payables, en vertu de l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, aux titulaires de postes dont le coût est imputé sur des fonds d'affectation spéciale ou sur le budget de la Fondation, et ce à raison de 1 % de la rémunération de base nette. Il existe à l'égard du Fonds central autorenewable d'urgence géré par le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU un passif éventuel de 3 310 000 dollars afférent à un projet de reconstruction d'urgence de logements au Liban;

n) Les recettes accessoires proviennent des sources suivantes :

i) Remboursement de sommes versées pour des exercices budgétaires antérieurs;

ii) Sommes reçues dont la destination n'est pas précisée;

iii) Chèques non perçus un an après leur date d'émission;

iv) Produit de la vente de biens excédentaires;

o) Les économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs sont directement ajoutées au solde des fonds.

Note 3. Sommes à recevoir

Le solde des sommes à recevoir se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :

Fonctionnaires	622 257
Fournisseurs/non-fonctionnaires	28 293
Dépenses d'appui au programme	471 804
Total (état IV)	1 122 354

Note 4. Charges comptabilisées d'avance

a) Le montant indiqué dans l'état VI au titre des charges comptabilisées d'avance au 31 décembre 1997 se répartit comme suit (en dollars des États-Unis) :

Avances sur l'indemnité pour frais d'études	54 767
Autres dépenses réglées d'avance	99 366
Total (état VI)	154 133

b) Les charges comptabilisées d'avance indiquées dans les états II et IV se répartissent comme suit entre les avances consenties au titre de l'indemnité pour frais d'études et d'autres dépenses réglées d'avance (en dollars des États-Unis) :

État II	139 991
État IV	14 142
Total (état VI)	154 133

La fraction de l'avance consentie au titre de l'indemnité pour frais d'études qui est censée correspondre à la partie de l'année scolaire écoulée à la date de l'établissement de l'état financier n'est comptée comme charge comptabilisée d'avance qu'aux fins de l'établissement du bilan.

Note 5. Solde débiteur des comptes interfonds

Le solde débiteur des comptes interfonds au 31 décembre 1997, tels qu'il est indiqué dans l'état VI, se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :

À recevoir du Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (état IX)	1 912 582
À recevoir d'autres fonds	1 862 048
Total (état VI)	3 774 630

Note 6. Solde créditeur des comptes interfonds

	<i>Dollars des États-Unis</i>
<i>a) Dû à d'autres fonds</i>	
PNUE (avis de débit non réglés)	1 366 190
Bureau des Nations Unies à Nairobi (télécommunications)	666 578
Autres organismes des Nations Unies	21 332
Total partiel I (organismes des Nations Unies)	2 054 100
Fonds général de l'ONU	396 754
Total partiel II	2 450 854
Autres fonds d'affectation spéciale	253 258
Total partiel III (état II)	2 704 112
DANIDA (état IV)	866 816
Total (état IV)	3 570 928
<i>b) Dû par Habitat II à d'autres fonds</i>	
Fondation (état XI)	1 738 488

Note 7. Sommes à payer

Le solde des sommes à payer se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :

Fonctionnaires	310 415
Non-fonctionnaires	239 295
Total (état VI)	549 710

Note 8. Biens durables

La valeur des biens durables d'Habitat (siège et bureaux extérieurs), évaluée au prix d'achat, est de 1 302 950 dollars, selon les inventaires cumulés au 31 décembre 1997. Conformément aux méthodes comptables de l'Organisation des Nations Unies, le matériel durable n'est pas compris dans l'actif fixe de l'organisation; les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits ouverts pour l'exercice au cours duquel le matériel est acheté.

